



# Plan de protection manifestation

Journée du Sport  
29 août 2021

## 1. Mesures pour la Journée du Sport 2021

### 1.1. Personne mandatée COVID-19

La Ville de Versoix doit désigner sa personne mandatée COVID-19 pour la manifestation « Journée du Sport 2021 » qui aura lieu le dimanche 29 août au Centre Sportif de Versoix.

#### Mesures

La personne mandatée COVID-19 est M. Alex Goldenberg, c/o Mairie de Versoix, 18 route de Suisse, 1290 Versoix – [a.goldenberg@versoix.ch](mailto:a.goldenberg@versoix.ch) – 079.674.95.72.

### 1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP.

#### Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :

Les tables et autres surfaces sont nettoyées et désinfectées par le personnel.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des participants à l'entrée du site ainsi que sur diverses tables.

### 1.3. Eloignement physique

Respect des distances physiques (distance minimale de 1,5m entre toutes les personnes).

#### Mesures

La distance physique d'1,5m doit être respectée entre les personnes ou groupes de personnes.

La distance d'1,5m doit être respectée entre les tables.

### 1.4. Port du masque

Eviter la transmission du virus.

#### Mesures

Le port du masque est obligatoire dans les espaces intérieurs en tout temps (sauf durant la pratique sportive) pour les personnes de 12 ans et plus.

### 1.5. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

#### Mesures

L'accès à la manifestation est interdit aux personnes présentant des symptômes de maladie. Elles sont invitées à rester chez elles et à contacter les services sanitaires.

## 1.6. Nourriture et boissons

### Service et consommation.

#### Mesures

Les personnes présentes peuvent accéder au stand où du personnel effectuera le service sur assiette (le buffet self-service est interdit) et les boissons au verre.

## 1.7. Obligation d'informer

### Information sur les consignes et les mesures prises.

#### Mesures

Ce plan de protection détaillant les mesures de protection mises en place doit être disponible sur le site de la manifestation à l'attention des participants et il sera publié sur le site internet de la manifestation.

## Conclusion

Ce document a été établi par la Ville de Versoix pour la manifestation « Journée du Sport 2021 ».

Personne mandatée COVID-19 pour cette manifestation,

Signature et date : \_\_\_\_\_

